

Délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2024

Nombre de Conseiller·ères
en exercice : 23
Présent·es : 16
Votant·es : 23
Procurations : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre,

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Délibération rendue exécutoire
le :

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipale en exercice sont présents, à l'exception de Jean-Yves FLAGEUL ayant donné procuration à Guillaume ROBIC, de Marie-Noëlle SIEZA ayant donné procuration à Stellane BRETON-ANJOT, de Christian MORZEDEC ayant donné procuration à Philippe LE GOUARD, de Justine LE NY ayant donné procuration à Julie CLOAREC, de Liliane ROPARS ayant donné procuration à Christophe JAGU, de Rozenn TALEC ayant donné procuration à David ROULLEAU et de Jacques SIBERIL ayant donné procuration à Daniel CORNEE.

Convocation du Conseil Municipal
en date du : 12/12/2024

Affichage en date du : 16/12/2024

Réception en préfecture en date du :

Secrétaire de séance : Julie CLOAREC

Publication en date du :

DB_2024-12-19-17 Tableau des emplois et des effectifs

Rapporteur : M. Guillaume ROBIC

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal fixe les emplois et le représentant de l'autorité recrute à ses emplois.

Jusqu'à présent la Ville dispose d'un tableau des personnels correspondant aux effectifs, renvoyant uniquement au grade détenu par l'agent·e en poste.

Il est pertinent de faire évoluer ce tableau vers un tableau complet des emplois et des effectifs prévoyant la référence aux groupes de fonction RIFSEEP, le grade minimum et le grade maximum sur lesquels l'autorité est autorisée à recruter et à procéder aux avancements, la quotité de travail maximal du poste et si cet emploi est ouvert aux agent·es contractuel·les ou non.

Il est proposé d'adopter le tableau des emplois et des effectifs tel que proposé en annexe.

Il apparaît ainsi 40 emplois permanents ouverts et 38,78 équivalents temps plein en emplois pourvus.

Ayant entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le tableau proposé des emplois et des effectifs avec effet au 1^{er} janvier 2025 ;
- D'autoriser le Maire ou son·sa représentant·e à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait conforme,

Le 20.12.2024

Le Maire,

Guillaume ROBIC

